

**DIRECTION DE L'EXPLOITATION AU PORT
DE LAAYOUNE**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction de l'Exploitation " Marsa Maroc" au Port de Laâyoune à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert suivant :

AO N°	OBJET	Cautio provisoire	Date d'ouverture
02/DEPL/2019	Mise à disposition de personnel temporaire pour les besoins de la Direction de l'Exploitation au Port de Laâyoune.	10 000,00 Dh	21/11/2019 à partir
03/DEPL/2019	Réalisation des travaux de carénage des deux vedettes de pilotage de Marsa Maroc au port de Laâyoune.	10 000,00 Dh	du 11 h 00

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au bureau de la section achat de la Direction de l'Exploitation " Marsa Maroc" au Port de Laâyoune.

Le contenu ainsi que la présentation des plis doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du règlement des Achats de Marsa Maroc.

Les plis sont au choix des concurrents :

- ☞ Soit déposés, contre récépissé dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- ☞ Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ☞ Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'achat au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à produire sont celles prévus dans l'article 23 du Règlement précité, à savoir :

1- Dossier administratif comprenant :

- a) La déclaration sur l'honneur ;
- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c) L'attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- d) L'attestation ou copie certifiée délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce ;

2- Dossier technique comprenant :

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent ; le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, d'appréciation, le nom de la qualité du signataire.

3- Dossier additif, comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres.